

No. 278

**UNITED STATES OF AMERICA
and
CANADA**

**Exchange of notes constituting an agreement relating to
the drilling of exploratory oil wells in connexion with
the Canol project. Ottawa, 28 December 1942 and
13 January 1943**

Official text: English.

Filed and recorded at the request of the United States of America on 21 August 1951.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
CANADA**

**Échange de notes constituant un accord relatif au forage
de puits de pétrole d'exploration dans le cadre du
projet Canol. Ottawa, 28 décembre 1942 et 13 janvier 1943**

Texte officiel anglais.

Classé et inscrit au répertoire à la demande des États-Unis d'Amérique le 21 août 1951.

No. 278. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA AND CANADA RELATING TO THE DRILLING OF EXPLORATORY OIL WELLS IN CONNEXION WITH THE CANOL PROJECT. OTTAWA, 28 DECEMBER 1942 AND 13 JANUARY 1943

I

*The American Minister to the Canadian Secretary of State for
External Affairs*

LEGATION OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, Canada, December 28, 1942

No. 818

Sir :

I have the honor to refer to our exchange of notes of June 27 and June 29, 1942,² regarding the desire of the United States Government to take steps for extending the fuel supply for the U. S. Army in Canada and Alaska. At that time the United States Government proposed, and the Canadian Government approved, the so-called Canol Project which included, *inter alia*, the drilling of wells in the vicinity of Norman Wells, and the laying of a pipeline from Norman Wells to Whitehorse, capable of delivering 3,000 barrels of oil daily.

The developments of our joint war effort have in the opinion of my Government made it vitally necessary to discover additional sources of petroleum in northwestern Canada and Alaska, capable of producing from 15,000 to 20,000 barrels per day, to supplement the supply which will be obtained from Norman Wells. This will require the drilling of exploratory, or in oil parlance "wildcat" wells in this northern region. As such operations should be conducted in a number of widely separated locations in the Northwest Territories, where oil is believed to exist, it is suggested that the area in Canada within which such operations are authorized be bounded on the north by the Arctic

¹ Came into force on 13 January 1943, by the exchange of the said notes.

² See p. 223 of this volume.

TRADUCTION¹ — TRANSLATION²

N^o 278. ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD³ ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE CANADA RELATIF AU FORAGE DE PUIITS DE PÉTROLE D'EXPLORATION DANS LE CADRE DU PROJET CANOL. OTTAWA, 28 DÉCEMBRE 1942 ET 13 JANVIER 1943

I

*Le Ministre des États-Unis au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

LÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 28 décembre 1942

N^o 818

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer à notre échange de notes en date des 27 et 29 juin 1942⁴ relatives au désir du Gouvernement des États-Unis de prendre des mesures pour augmenter l'approvisionnement en essence de l'armée des États-Unis au Canada et en Alaska. Le Gouvernement des États-Unis proposa alors au Gouvernement du Canada, qui l'approuva, l'entreprise connue sous le nom de Canol qui prévoyait, entre autres choses, le forage de puits à effectuer à proximité de Norman Wells ainsi que la pose d'un oléoduc pouvant fournir 3,000 barils de pétrole par jour.

L'ampleur prise par notre commun effort de guerre a rendu nécessaire, de l'avis de mon Gouvernement, de découvrir de nouvelles sources de pétrole dans le nord-ouest du Canada et en Alaska, qui puissent produire de 15,000 à 20,000 barils par jour, à ajouter à l'approvisionnement provenant de Norman Wells. Cela nécessite le forage de puits d'exploration ou, pour parler la langue du métier, de puits d'essai (« wildcat ») dans cette région du nord. Comme il faut effectuer ces travaux en plusieurs lieux espacés les uns des autres des Territoires du Nord-Ouest, où l'on soupçonne la présence de pétrole, il est proposé que la région du Canada où ces travaux seront permis soit bornée au nord par

¹ Traduction du Gouvernement canadien.

² Translation by the Government of Canada.

³ Entré en vigueur le 13 janvier 1943, par l'échange desdites notes.

⁴ Voir p. 223 de ce volume.

Ocean, on the east by the 112th meridian, on the south by the 60th parallel, on the west by the Continental Divide and the Alaska-Canadian Border.

The operations under immediate contemplation,—as a result of which, however, it may prove desirable to enlarge or expand the Canol Project—are for the sole purpose of discovering oil fields capable of producing the required 20,000 barrels per day. No plans have as yet been worked out covering the refineries, storage or distribution systems beyond those already authorized and approved by the Canadian Government.

In view of all the circumstances involved, and the increasingly urgent need of additional fuel for military purposes in the far north, the Government of the United States of America hopes that the Canadian Government will approve these exploratory operations with the understanding that the United States Army authorities be allowed during the war to drill through contract with one or more companies either Canadian or American, to develop through contract with one or more Canadian companies, and to make use of any petroleum sources that may be discovered, subject to Canadian regulations governing such operations and to the further understanding that operations would be subject to the provisions of our exchange of notes of June 27 and June 29 above referred to, insofar as such provisions are not inconsistent with the provisions of this note and are capable, with necessary adaptations and modifications, of being applied to such operations. My Government will of course keep the Canadian Government fully informed of any future plans for carrying out these operations.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

For the Minister :
Lewis CLARK
Second Secretary of Legation

The Right Honorable
The Secretary of State for External Affairs
Ottawa

l'océan Arctique, à l'est par le 112ème méridien, au sud par le 60ème parallèle et à l'ouest par la ligne divisoire continentale et la frontière séparant l'Alaska du Canada.

Les travaux que l'on se propose d'entreprendre immédiatement — travaux qui pourraient bien faire naître le besoin d'agrandir l'entreprise Canol — n'ont pas d'autre objet que la découverte de champs pétrolifères pouvant produire les 20,000 barils requis par jour. Il n'a été élaboré aucun plan jusqu'ici au sujet des raffineries et des systèmes d'emmagasinage et de distribution autre que ceux déjà autorisés et approuvés par le Gouvernement canadien.

Vu tous les facteurs en jeu et le besoin de plus en plus urgent de carburant additionnel pour fins militaires dans l'extrême nord, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique forme l'espoir que le Gouvernement du Canada approuvera ces travaux d'exploration et qu'il sera entendu que les autorités militaires des États-Unis seront autorisées, pendant la guerre, à forer par voie de contrats à intervenir avec une ou plusieurs sociétés, soit canadiennes ou américaines, toutes les sources de pétrole qui pourront être découvertes, à aménager ces sources par voie de contrats à intervenir avec une ou plusieurs sociétés canadiennes et à en faire usage, sous réserve des règlements canadiens régissant les exploitations de cette nature, et qu'il sera entendu également que ces travaux tomberont sous le coup des dispositions de notre échange de notes des 27 et 29 juin précité, pour autant que ces dispositions ne sont pas incompatibles avec la teneur de la présente note et qu'elles sont susceptibles, sauf adaptations et modifications, d'être appliquées à ces travaux. Mon Gouvernement tiendra naturellement le Gouvernement canadien entièrement au courant de tous futurs projets d'exécution de ces travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances réitérées de ma plus haute considération.

Pour le Ministre,
Lewis CLARK
Deuxième Secrétaire de Légation

Le Très Honorable
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa

II

*The Canadian Secretary of State for External Affairs to the
American Minister*

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
CANADA

Ottawa, January 13, 1942

No. 2

Sir,

I have the honour to inform you that the Canadian Government accepts the proposals set forth in your note of December 28, 1942, No. 818, concerning the drilling of exploratory oil wells in the Northwest Territories.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

N. A. ROBERTSON
for Secretary of State for External Affairs

The United States Minister to Canada
The Legation of the United States of America
Ottawa, Canada

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
au Ministre des États-Unis au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 13 janvier 1943

N° 2

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement du Canada donne son agrément aux propositions qui font l'objet de votre note N° 818 du 28 décembre 1942 relative au forage de puits de pétrole d'exploration dans les territoires du Nord-Ouest.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,

N. A. ROBERTSON

Le Ministre des États-Unis au Canada
Légation des États-Unis d'Amérique
Ottawa, Canada
